



BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 33 du 12 septembre 2013

SOMMAIRE

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions
arrêté du 16-7-2013 (NOR : MENA1300364A)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300267A)

Enseignement privé

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300268A)

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé « France Business School » (FBS)
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300269A)

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé RMS-RBS
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300270A)

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé Insec Alpes Savoie
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300271A)

Reconnaissance par l'État

École supérieure de commerce de Montpellier
arrêté du 29-8-2013 (NOR : ESRS1300272A)

Personnels

Concours

Concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Enssib
note de service n° 2013-0015 du 20-8-2013 (NOR : ESRH1321209N)

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification
arrêté du 23-7-2013 - J.O. du 2-8-2013 (NOR : MENI1319455A)

Conseils, comités et commissions

Désignation des membres du CHSCT d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification
arrêté du 16-7-2013 (NOR : MENA1300365A)

Nomination

Secrétaire général de l'académie de Dijon
arrêté du 30-7-2013 (NOR : MENH1300392A)

Nomination

Secrétaire général de l'académie de Reims
arrêté du 30-7-2013 (NOR : MENH1300393A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de géologie (université de Lorraine)
arrêté du 19-7-2013 (NOR : ESRS1300247A)

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers
arrêté du 25-7-2013 (NOR : ESRS1300246A)

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie
arrêté du 2-8-2013 (NOR : ESRR1300248A)

Organisation générale

Administration centrale du MEN et du MESR

Attributions de fonctions

NOR : MENA1300364A
arrêté du 16-7-2013
MEN - SAAM A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; décret n° 2012-767 du 24-5-2012 ; décret n° 2012-777 du 24-5-2012 ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1 - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGRH D3

Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire :

- Thierry Camus, Apaenes, chef du bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire.

Lire :

DGRH D3

Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire :

- Damien Darfeuille, Adaenes, chef du bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié aux bulletins officiels des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 juillet 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à conférer le grade de master aux titulaires du diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1300267A
arrêté du 29-8-2013
MEN - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 99-747 du 30-8-1999 modifié notamment article 2-4° - 1er alinéa ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêtés du 1-10-2007, 2-7-2009, 25-8-2010, 11-7-2011, 20-7-2012, ; arrêté du 29-8-2013 autorisant les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 11-10-2012, 7-11-2012, 19-12-2012, 10-1-2013, 5-2-2013, 7 et 27-3-2013, 18-4-2013, 15-5-2013 ; avis du CSE du 15-7-2013

Article 1 - À compter du 1er septembre 2013, le grade de master est conféré aux titulaires des diplômes visés des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires figurant en annexe, pour les durées mentionnées ci-après.

Article 2 - Les étudiants de l'école supérieure de commerce de Saint-Étienne qui se sont inscrits à la rentrée 2012, dans le cadre du diplôme visé « ESC Saint-Étienne - programme grande école » (Bac+5 - niveau I), par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme susvisé, se verront conférer le grade de master.

Article 3 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 4 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Annexe

Évaluation 2012-2013

Académie	Établissement	Libellé court	Diplôme	Durée d'attribution du grade de master à compter du 1er septembre 2013	Niveau du diplôme
Bordeaux	École supérieure de commerce de Pau	ESC Pau	Programme grande école	1 an	Bac+5 (Niveau I)
Bordeaux Grenoble	Institut des hautes études économiques et commerciales Bordeaux-Paris et Alpes Savoie (sites de Bordeaux, Paris et Chambéry)	INSEEC Bordeaux-Paris-Alpes Savoie	INSEEC programme grande école	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Lyon	École supérieure pour le développement économique et social de Lyon	ESDES LYON	ESDES	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Montpellier	École supérieure de commerce de Montpellier	ESC Montpellier	Programme grande école	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	École européenne de gestion	EBS Paris	EBS	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	Institut du commerce et du développement	ICD Paris-Toulouse	ICD	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	Institut de préparation à l'administration et à la gestion	IPAG Paris-Nice	IPAG	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	Institut supérieur de gestion	ISG Paris	ISG Paris	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciales	ISTEC Paris	ISTEC	2 ans	Bac+5 (Niveau I)

Rennes	École supérieure de commerce de Rennes	ESC Rennes	Programme grande école (Rennes et Rabat)	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Versailles	École des dirigeants et créateurs d'entreprise	EDC	EDC	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Versailles	École supérieure des sciences économiques et commerciales	ESSEC	Programme grande école	6 ans	Bac+5 (Niveau I)
Versailles	École supérieure des sciences économiques et commerciales	ESSEC	Diplôme stratégie et dirigeants ESSEC et Mannheim	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Versailles	École des hautes études commerciales	HEC Paris	Programme grande école	6 ans	Bac+5 (Niveau I)
Versailles	Institut supérieur des affaires - groupe HEC	HEC ISA	ISA	6 ans	Bac+5 (Niveau I)

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Liste des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS1300268A
arrêté du 29-8-2013
MEN - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2 et L. 641-5 ; décret n° 2001-295 du 4-4-2001 modifié ; arrêté du 8-3-2001 ; arrêté du 23-4-2003 ; arrêtés du 24-8-2006, 1-10-2007, 15-9-2008, 2-7-2009, 25-8-2010, 25-10-2010, 11-7-2011, 20-7-2012, ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 11-10-2012, 7-11-2012, 19-12-2012, 10-1-2013, 5-2-2013, 7 et 27-3-2013, 18-4-2013, 15-5-2013 ; avis du Cneser du 15-7-2013

Article 1 - Les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires figurant dans les tableaux en annexe du présent arrêté sont autorisés à délivrer, à compter du 1er septembre 2013, un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, pour les durées qui y sont mentionnées.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Annexe

Évaluation périodique 2012-2013

Académie	Établissement	Libellé court	Diplôme	Durée du visa à compter du	Niveau du diplôme
----------	---------------	---------------	---------	-------------------------------	----------------------

				1er septembre 2013	
Amiens Clermont-Ferrand Orléans-Tours Rennes	France Business School	FBS	Programme grande école unique	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Orléans-Tours	France Business School (campus de Tours-Poitiers)	FBS	ISEME	2 ans	Bac+3 (Niveau II)
Rennes	France Business School (campus de Brest)	FBS	Diplôme d'études supérieures de pratiques managériales (ex. programme d'administration des entreprises - PAE) sites de Brest et Vannes	2 ans	Bac+3 (Niveau II)
Aix-Marseille	Groupe Euromed Management (ex. École de gestion et de commerce de Méditerranée)	Euromed Management (ex. EGC Méditerranée)	Programme supérieur de gestion et commerce (ex. EGC Méditerranée)	6 ans	Bac+3 (Niveau II)
Bordeaux Grenoble	Institut des hautes études économiques et commerciales Bordeaux-Paris et Alpes Savoie (sites de Bordeaux, Paris et Chambéry)	INSEEC Bordeaux-Paris-Alpes Savoie	INSEEC programme grande école	2 ans	Bac+5 (Niveau I)
Lyon	École supérieure de commerce et développement 3A	ESCD 3A (ex EICD 3A)	Responsable opérationnel à l'international	3 ans	Bac+3 (Niveau II)
Lyon	École supérieure pour le développement économique et social de Lyon	ESDES LYON	ESDES	2 ans (remplace l'arrêté du 15 septembre 2008)	Bac+5 (Niveau I)

Montpellier	École supérieure de commerce de Montpellier	ESC Montpellier	Programme grande école	4 ans (remplace arrêté du 2 juillet 2009)	Bac+5 (niveau I)
Nancy-Metz	École ICN de Nancy	ICN Sup Est	Programme Sup Est	5 ans	Bac+3 (Niveau II)
Nantes	École supérieure pour l'innovation et l'action vers les métiers de l'entreprise	ESIAME Cholet	ESIAME	4 ans	Bac+3 (Niveau II)
Nice	Groupe Euromed École supérieure de commerce et de technologie de Toulon	Euromed ESCT Toulon	Ingénieur d'affaires	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Paris	École européenne de gestion	EBS Paris	EBS	6 ans	B+5 (Niveau I)
Paris	Institut de préparation à l'administration et à la gestion	IPAG Paris-Nice	IPAG	6 ans	B+5 (Niveau I)
Paris	Institut supérieur de gestion	ISG Paris	ISG	2 ans	B+5 (Niveau I)
Paris	Institut supérieur privé des sciences, techniques et économie commerciales	ISTEC Paris	ISTEC	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Poitiers	École supérieure de commerce de La Rochelle	ESC La Rochelle	ESC La Rochelle	1 an (remplace l'arrêté du 2 juillet 2009)	Bac+5 (Niveau I)
Rennes	École supérieure de commerce de Rennes	ESC Rennes	Programme grande école (Rennes et Rabat)	4 ans	Bac+5 (Niveau I)
Toulouse	Centre de perfectionnement des affaires (groupe ESC Toulouse)	CPA Grand Sud Ouest	CPA	1 an	B+5 (Niveau I)

Versailles	École des dirigeants et créateurs d'entreprise	EDC	EDC	4 ans	B+5 (Niveau I)
Versailles	École de management Léonard de Vinci	EMLV	EMLV	2 ans	B+5 (Niveau I)
Versailles	École supérieure des sciences économiques et commerciales	ESSEC	Programme grande école	6 ans	B+5 (Niveau I)
Versailles	Groupe ESSEC École des praticiens du commerce international	EPSCI	ESSEC-EPSCI	4 ans	B+4 (Niveau II)
Versailles	École des hautes études commerciales	HEC Paris	Programme grande école	6 ans	B+5 (Niveau I)
Versailles	Institut supérieur des affaires - (groupe HEC)	HEC ISA	ISA	6 ans	B+5 (Niveau I)

Académie	Établissement	Libellé court	Diplôme	Durée du visa à compter du 1er septembre 2013	Niveau du diplôme	Observations
Clermont-Ferrand	France Business School (campus de Clermont-Ferrand)	FBS	Programme de management international (ex programme ACI)	2 ans	Bac+3 (Niveau II)	Bénéfice du visa accordé aux élèves en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2010 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions

						définies pour le diplôme visé.
Rennes	École supérieure de commerce de Rennes	ESC Rennes	Programme de gestion et de management des entreprises	4 ans	Bac+3 (Niveau II)	Bénéfice du visa accordé aux élèves en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2010 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé
Versailles	École supérieure des sciences économiques et commerciales	ESSEC	Diplôme stratégie et dirigeants ESSEC et Mannheim	2 ans	Bac+5 (Niveau I)	Bénéfice du visa accordé aux élèves en cours de formation et ayant débuté leur scolarité à compter de la rentrée 2012 et qui auront satisfait au contrôle des connaissances dans les conditions définies pour le diplôme visé.

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé « France Business School » (FBS)

NOR : ESRS1300269A
arrêté du 29-8-2013
MEN - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 15-5-2013 ; avis du Cneser du 15-7-2013

Article 1 - L'établissement d'enseignement supérieur technique privé dénommé « France Business School » (FBS) est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2013, en ses implantations sises :

- FBS campus d'Amiens - 18, place Saint-Michel à Amiens ;
- FBS campus de Brest/Vannes - 2 avenue de Provence à Brest et 9, rue du Ccommandant Charcot à Vannes ;
- FBS campus de Clermont-Ferrand - 4, Bd Trudaine à Clermont-Ferrand ;
- FBS campus de Tours/Poitiers - 11, rue de l'Ancienne Comédie à Poitiers et 1 rue Léo Delibes à Tours.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé RMS-RBS

NOR : ESRS1300270A
arrêté du 29-8-2013
MEN - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 23 avril 2003 ; avis du Cneser du 15 juillet 2013

Article 1 - L'établissement d'enseignement supérieur technique privé « RMS-RBS », résultant de la fusion des écoles supérieures de commerce et de gestion Rouen Business School (RBS) et Reims Management School (RMS), sis 1, rue du maréchal Juin à Mont Saint-Aignan (76130) et 59, rue Pierre Taittinger à Reims, est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2013.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Enseignement supérieur et recherche

Enseignement privé

Reconnaissance par l'État de l'établissement d'enseignement supérieur technique privé Inseec Alpes Savoie

NOR : ESRS1300271A
arrêté du 29-8-2013
MEN - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 7-3-2013 ; avis du Cneser du 15-7-2013

Article 1 - L'établissement d'enseignement supérieur technique privé dénommé « INSEEC Alpes Savoie » - sis, Savoie Technolac au Bourget-du lac - et appartenant à l'école de management INSEEC (avec ses implantations de Bordeaux et Paris) - est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2013.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Enseignement supérieur et recherche

Reconnaissance par l'État

École supérieure de commerce de Montpellier

NOR : ESRS1300272A
arrêté du 29-8-2013
ESR - DGESIP A MESESP

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 443-2, L. 443-3 et L. 443-4 ; arrêté du 23-4-2003 ; avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion du 11-10-2012 ; avis du Cneser du 15-7-2013

Article 1 - L'établissement d'enseignement supérieur technique privé École supérieure de commerce de Montpellier (ESC Montpellier), du groupe Sup de Co Montpellier, - sise, 2300 avenue des Moulins à Montpellier - est reconnu par l'État à compter du 1er septembre 2013.

Article 2 - Dans le cadre du système d'information sur le suivi de l'étudiant institué par l'arrêté du 23 avril 2003 susvisé, l'établissement s'engage à fournir annuellement au ministère chargé de l'enseignement supérieur les informations relatives aux effectifs qu'il accueille.

Article 3 - La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 29 août 2013

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Par empêchement de la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Le chef de service, adjoint à la directrice générale,
Éric Piozin

Personnels

Concours

Concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'Enssib

NOR : ESRH1321209N
note de service n° 2013-0015 du 20-8-2013
MEN - DGRH D5

La présente note a pour objet de fixer, à compter de la session 2014, le programme de culture générale des épreuves écrites de composition de culture générale et orale d'entretien avec le jury des concours externe et interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Elle annule et remplace le document publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 41 du 11 novembre 2010 en annexe de l'arrêté du 5 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation du concours externe et du concours interne de recrutement des conservateurs stagiaires, élèves de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Les candidats doivent être avertis des enjeux des évolutions culturelles et scientifiques du monde contemporain et posséder des notions de base sur les grandes évolutions économiques et sociales. Une bonne connaissance des événements fondateurs de la France moderne et contemporaine, des traits essentiels de son histoire culturelle, ainsi que des faits marquants de l'histoire de l'Europe depuis la fin du 18^{ème} siècle constitue également le socle des connaissances requises. Le programme, décliné en quatre sections, est complété par des indications bibliographiques ci-après.

1 - Culture et société depuis le 19^{ème} siècle en Europe

Les grandes évolutions de la société.

Les courants littéraires, philosophiques et artistiques.

Les transformations techniques et esthétiques des moyens d'expression audiovisuels.

Notions sur les principales théories économiques.

L'évolution des sciences et des techniques.

L'éducation. École et société : les défis de l'enseignement de masse. Famille, école et société aujourd'hui. L'enseignement supérieur et la recherche.

Économie, sociologie et droit de la culture.

2 - La France dans le monde contemporain

La France dans le monde contemporain. Évolution politique, économique et sociale du monde depuis la révolution industrielle.

Équilibres géostratégiques et conflits.

Formes et développements de la démocratie dans le monde : socialisme et société. Les expériences totalitaires. Colonisation et décolonisation.

Les institutions internationales spécialisées. Les différents aspects de la mondialisation.

3 - Organisations politiques et territoriales

L'Union européenne. Les institutions. Étapes de la construction européenne : aspects institutionnels de l'Union économique et monétaire. Le fonctionnement et les processus décisionnels. Les politiques communes.

Le régime politique français. L'État. La constitution. Les collectivités territoriales.

Fonction publique d'État, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière.

Statut général des fonctionnaires de l'État.

Administrations centrales et services à compétence nationale, services déconcentrés, les établissements publics. Administration et ressources des collectivités territoriales.

Politique régionale et aménagement du territoire.

La libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.

L'administration et les nouveaux types de relations avec les administrés.

4 - Thématiques spécialisées

La diffusion des connaissances.

La société de l'information. Information et communication.

Notions sur l'histoire des médias en général : histoire du livre, de la presse, de l'audiovisuel, de l'édition.

Notions sur l'histoire des bibliothèques.

Histoire et actualité de la propriété intellectuelle.

Industries culturelles et technologies de l'information et de la communication.

Orientations bibliographiques

Les candidats auront naturellement intérêt à relire ou à consulter certaines références qu'ils ont été amenés à utiliser durant leur cursus universitaire. Ils pourront aussi combler certaines de leurs lacunes en lisant ou consultant les manuels de base des disciplines concernées. La présente liste n'est donnée qu'à titre indicatif et ne vise nullement l'exhaustivité.

1) Ouvrages et manuels de base

Un certain nombre de collections au format de poche proposent des précis denses et souvent actualisés concernant plusieurs des questions figurant au programme du concours. À titre d'exemple, on peut citer notamment les collections Repères (La Découverte), Que-sais-je ? (PUF), Points essai (Seuil) et Points histoire (Seuil).

Ainsi, dans la collection Repères (la Découverte), on indiquera, parmi d'autres, les titres suivants :

- Benhamou (Françoise), *L'économie de la culture*, 2011 (n°192) ;
- Benhamou (Françoise), *Économie du patrimoine culturel*, 2012 (n° 600) ;
- Bertrand (Anne-Marie), *Les Bibliothèques*, 2011 (n° 247) ;
- Biland (Émilie), *La Fonction publique territoriale*, 2012 (n° 589) ;
- Blanc-Chaléard (Marie-Claude), *Histoire de l'immigration*, 2007 (n° 327) ;
- Cœuré (Sophie), Duclert (Vincent), *Les Archives*, 2011 (n° 324) ;
- Courty (Guillaume), Devin (Guillaume), *La Construction européenne*, 2010 (n° 326) ;
- Doytcheva (Milena), *Le Multiculturalisme*, 2011 (n° 401) ;
- Farchy (Joëlle), Benhamou (Françoise), *Droit d'auteur et copyright*, 2009 (n° 486) ;
- Mattelart (Armand), *Histoire de la société de l'information*, 2009 (n° 312) ;
- Rouban (Luc), *La Fonction publique*, 2009 (n° 189).

Dans la collection Que-sais-je ? (PUF) :

- Albert (Pierre), *Histoire de la presse*, 2010 (n° 368) ;

- Baubérot (Jean), *Histoire de la laïcité en France*, 2013 (n° 3571) ;
- Carbone (Pierre), *Les Bibliothèques*, 2012 (n° 3934) ;
- Cauquelin (Anne), *L'Art contemporain*, 2013 (n° 2671) ;
- Chevallier (Jacques), *Le Service public*, 2012 (n° 2359) ;
- Defay (Alexandre), *La Géopolitique*, 2012 (n°3718) ;
- Fabre-Magnan (Muriel), *Introduction au droit*, 2010 (n°1808) ;
- François-Sappey (Brigitte), *Histoire de la musique en Europe*, 2012 (n° 40) ;
- Gaudu (François), *Les 100 mots du droit*, 2010 (n° 3889) ;
- Mattelart (Armand), *La Mondialisation de la communication*, 2008 (n° 3181) ;
- Ory (Pascal), *L'Histoire culturelle*, 2011 (n° 3713) ;
- Rudel (Jean) et Leroy (Françoise), *Les Grandes Dates de l'histoire de l'art*, 2009 (n° 1433) ;
- Sirinelli (Jean-François), *La Vème République*, 2013 (n° 3821) ;
- Verger (Jacques), Charle (Christophe), *Histoire des universités*, 2007 (n° 391) ;
- Weil (Prosper), Pouyaud (Dominique), *Le Droit administratif*, 2013 (n°1152).

Dans la collection Points (Points essais et Points histoire, Seuil), on notera parmi d'autres titres :

- Fontaine (Pascal), *L'Union européenne : histoire, institutions, politiques*, 2012 ;
- Jacomy (Bruno), *Une Histoire des techniques*, 1990 ;
- Moreau-Defarges (Philippe), *Relations internationales*, t.1 : *Questions régionales*, 2003 ; t. 2, *Questions mondiales*, 2007 ;
- Parinet (Élisabeth), *Une Histoire de l'édition à l'époque contemporaine : XIXème-XXème siècles*, 2004 ;
- Poirrier (Philippe), *Les Enjeux de l'histoire culturelle*, 2004 ;
- Rémond (René), *Introduction à l'histoire de notre temps*, t. 1 : *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1974 ; t. 2 : *Le XIXème siècle (1815-1914)*, 1974 ; t. 3 : *Le XXème siècle de 1914 à nos jours*, 2002.

Chez le même éditeur, dans la collection Points histoire, les différents volumes de la Nouvelle Histoire de la France contemporaine pourront être utilement consultés.

Chez d'autres éditeurs ou dans d'autres collections :

- Barbier (Frédéric), Bertho-Lavenir (Catherine), *Histoire des médias, de Diderot à Internet*, Armand Colin, 2009 ;
- Becker (Jean-Jacques), *Histoire politique de la France depuis 1945*, Armand Colin, Cursus, 2011 ;
- Bergez (Daniel), *Précis de littérature française*, Armand Colin, collection Lettres Sup, 2009 ;
- Colin (Frédéric), *Droit public*, Gualino, Lextenso éditions, 2012 ;
- Delamarre (Manuel), *L'administration et les institutions administratives*, Documentation française, Découverte de la vie publique, 2013 ;
- Delporte (Christian), Mollier (Jean-Yves), sous la dir. de Sirinelli (Jean-François), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, PUF, Quadrige, 2010 ;
- Drouin (Jean-Claude), *Les Grands Économistes*, PUF, Major, 2012 ;
- Dumoulin (Michel), *L'Europe aux concours : institutions politiques*, La Documentation française, 2013 ;
- Encinas de Munagorri (Rafael), *Introduction générale au droit*, Flammarion, Champs, n° 3067, 2011 ;
- Fontaine (Philippe), *L'État*, Ellipses, 2010 ;
- Guerrero (Nicolas), *Pouvoirs et institutions en France et en Europe*, Studyrama, 2013 ;
- Guerrero (Nicolas), *Systèmes politiques et histoire des idées*, Studyrama, 2012 ;
- Kahn (Sylvain), *Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945*, PUF, 2011 ;
- Sous la dir. de La Cotardière (Philippe de), *Histoire des sciences : de l'Antiquité à nos jours*, Tallandier, Texto, 2012 ;

- Martin (Henri-Jean), *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 1996 ;
- Mattelart (Armand), *L'Invention de la communication*, La Découverte poche, sciences humaines et sociales, n°43, 2011 ;
- Muller (Richard A.), *La physique expliquée à notre futur Président : nucléaire, terrorisme, réchauffement climatique*, préf. Etienne Klein, Vuibert, 2011 ;
- Oberdorff (Henri), *L'Union européenne*, PUG, 2010 ;
- Oberdorff (Henri), Kada (Nicolas), *Les Institutions administratives*, Sirey, 2013 ;
- Vital-Durand (Emmanuel), *Les collectivités territoriales en France*, Hachette Supérieur, Les fondamentaux, 2013.

2) Pour aller plus loin

Pour approfondir leurs connaissances, les candidats consulteront avec profit les ouvrages suivants, dont certains peuvent être considérés comme des « classiques » :

- Agulhon (Maurice), *La République de 1880 à nos jours*, Hachette, Histoire de France, t. 5, 1990 ;
- Becker (Jean-Jacques), Candar (Gilles), *Histoire des gauches en France*, La Découverte Poche, Sciences humaines et sociales, 216 et 217, 2005. Vol. 1 : *L'Héritage du XIXème siècle* ; vol. 2 : *XXème siècle : À l'épreuve de l'histoire* ;
- Bourdieu (Pierre), *La Distinction. Critique sociale du jugement*, éd. de Minuit, Le sens commun, 1979 ;
- Charle (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIXème siècle*, Paris, Seuil, 1982 ;
- Charle (Christophe), *Naissance des intellectuels, 1880-1900*, Paris, éditions de Minuit, 1990 ;
- Décaudin (Michel), Leuwers (Daniel), *Histoire de la littérature française : de Zola à Apollinaire*, Flammarion, GF, 1996 ;
- Fabiani (Jean-Louis), *Qu'est-ce qu'un philosophe français ?*, EHESS, Cas de figure, 2010 ;
- Febvre (Lucien), Martin (Henri-Jean), *L'apparition du livre*, Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, rééd. 1999 ;
- Furet (François), *La Révolution : 1780-1880*, Hachette, collection Histoire de France, t. 3, 1989 ;
- Goetschel (Pascale), Loyer (Emmanuelle), *Histoire culturelle de la France de la Belle Époque à nos jours*, Armand Colin, Coursus, 2005 ;
- Jeancolas (Jean-Pierre), *Histoire du cinéma français*, Armand Colin, 128, 2011 ;
- Le Goff (Jacques), Rémond (René), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1990-1992 ;
- Milner (Max), Pichois (Claude), *Histoire de la littérature française : de Chateaubriand à Baudelaire*, Flammarion, GF, 1996 ;
- Nadeau (Maurice), *Histoire du surréalisme*, Seuil, Points essais, 1970 ;
- Sous la dir. de Nora (Pierre), *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, Quarto, 1997. T. 1 : *La République*. T. 2 : *La Nation*. T. 3 : *Les France* ;
- Paxton (Robert), *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1974 ;
- Poulot (Dominique), *Une Histoire des musées en France*, La Découverte Poche, 2005 ;
- Pradeau (Jean-François), *Histoire de la philosophie*, Seuil, 2009 ;
- Prédal (René), *Histoire du cinéma des origines aux années 2000 : abrégé pédagogique*, Corlet, CinémAction, 2012 ;
- Ory (Pascal), Sirinelli (Jean-François), *Les intellectuels en France, de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Perrin, 2004 ;
- Rémond (René), *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982 ;
- Sous la dir. de Taton (René), *Histoire générale des sciences*, PUF, Quadrige, 1966 ;
- Winock (Michel), *Les Voix de la liberté : les écrivains engagés au XIXème siècle*, 2001.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le chef de service adjoint à la directrice générale des ressources humaines
Philippe Santana

Mouvement du personnel

Admission à la retraite

Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche : modification

NOR : MENI1319455A

arrêté du 23-7-2013 - J.O. du 2-8-2013

MEN - IG

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 23 juillet 2013, sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'arrêté du 16 avril 2013 portant admission à la retraite de Bernard Dizambourg, inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche de 1ère classe.

Au lieu de : « 1er octobre 2013 », lire : « 1er septembre 2013 ».

(Le reste sans changement.)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Désignation des membres du CHSCT d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche : modification

NOR : MENA1300365A
arrêté du 16-7-2013
MEN - SAAM A1

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 24-1-1984 modifiée ; décret 82-453 du 28-5-1982 modifié ; décret n° 2011-184 du 15-2-2011 ; arrêté du 21-2-2012 ; arrêté du 10-4-2012

Article 1 - L'article 3 de l'arrêté du 10 avril 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre du Sgen-CFDT,

En qualité de représentant titulaire du personnel :

Au lieu de :

- Luc Coirier ;

Lire :

- Nicolas Tariel.

Article 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 16 juillet 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie de Dijon

NOR : MENH1300392A

arrêté du 30-7-2013

MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 30 juillet 2013, François Bohn, conseiller d'administration scolaire et universitaire, précédemment administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), adjoint au secrétaire général de l'académie de Strasbourg, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Dijon pour une première période de quatre ans, du 1er août 2013 au 31 juillet 2017.

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie de Reims

NOR : MENH1300393A
arrêté du 30-7-2013
MEN - DGRH E1-2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 30 juillet 2013, Monsieur Michel Canerot, conseiller d'administration scolaire et universitaire, précédemment administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général adjoint de l'académie de Lille, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Reims pour une première période de quatre ans, du 1er août 2013 au 31 juillet 2017.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de géologie (université de Lorraine)

NOR : ESRS1300247A

arrêté du 19-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 19 juillet 2013, Jean-Marc Montel, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure de géologie pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er octobre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers

NOR : ESRS1300246A

arrêté du 25-7-2013

ESR - DGESIP A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 juillet 2013, Francis Cottet, professeur des universités, est nommé directeur de l'École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers, pour un mandat de cinq ans, à compter du 1er octobre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Délégué régional à la recherche et à la technologie

NOR : ESRR1300248A

arrêté du 2-8-2013

ESR - DGRI C4

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 29 août 2013, Antonin Nouailles, professeur d'université, est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Limousin, à compter du 1er octobre 2013.